



Agression physique et moral

Par **Ariari**, le **08/03/2017** à **18:00**

Bonjour,

Je suis gardien de résidence et j'ai été agressé par un ambulancier qui dénigre beaucoup de résident. Il avait créé un bouchon dans la rue, sachant qu'il était stationné devant la porte du garage de ma résidence. Il était provoquant et me narguait, il m'a poussé, j'ai atterri sur un poteau piéton, il a continué par terre, quand j'étais à genoux et dos à lui. J'ai porté plainte pour coups et blessures volontaires car il m'a cassé trois côtes et ai eu un AT de plus de 8 jours.

Que risque-t'il et surtout qu'elle indemnisation puis-je toucher, via mon préjudice physique et moral, sachant qu'il est parti sans que, ni lui ni sa collègue, me portent secours. J'ai cinq témoins qui ont tout vu et étendu.

Merci de votre réponse sachant que je vais me porter partie civile.

Par **Juristetudiant**, le **30/04/2017** à **19:29**

Bonjour,

Il est impossible de répondre comme ça, par une sorte de grille tarifaire à votre question, toute légitime qu'elle soit.

Il semble que des éléments de preuve existent notamment des témoins, ce qui permet d'envisager une déclaration de culpabilité de votre agresseur.

Pour ce qui est de l'estimation de votre préjudice, il y a beaucoup d'éléments à prendre en compte sur le préjudice physique, la gêne, la perte de salaire liés à des absences au travail, le traumatisme lié à l'agression,... Autant d'éléments à mettre en avant lors du procès pour justifier votre préjudice et obtenir une réparation juste.

Le recours à un avocat est recommandé pour que vos intérêts soient représentés au mieux à cette occasion. N'hésitez pas à rencontrer des avocats pour exposer votre situation, le premier rendez-vous est souvent gratuit.